



COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 06 AVRIL 2016

ABSENTS:

Madame CENE a donné pouvoir à Madame SERRANO
Monsieur JOJON a donné pouvoir à Monsieur GODON
Madame LANG a donné pouvoir à Monsieur LECUGY
Madame VIGNERON a donné pouvoir à Madame POULAIN
Monsieur LE CORRE a donné pouvoir à Monsieur LECHAUVE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.
Une minute de silence est observée à la mémoire de l'abbé Georges Villoing.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS EXERCICE 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2015.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY EXERCICE 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marc De Muyt, Adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Michel Lechauve, maire, vote à l'unanimité les résultats définitifs.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA ZA DE LA CHAMPAGNE ET DU LOTISSEMENT DES VARICHARDS EXERCICE 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal donne son accord à l'affectation des résultats.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 COMMUNE DE BONNY SUR LOIRE

Le maire rappelle l'exposé fait en commission des Finances et dénonce une fois de plus la baisse importante des dotations de l'Etat. Il rappelle la nécessité d'augmenter les taux d'imposition pour équilibrer le projet de budget primitif et maintenir une Capacité d'autofinancement (CAF) indispensable pour engager le projet de restructuration scolaire. En effet, entre l'exercice 2012 et l'exercice 2016, c'est une perte de 218 288 € qui a éprouvé le budget communal (baisse des dotations et augmentation des prélèvements de péréquation) impactant directement la CAF, que l'augmentation des Impôts est loin de compenser.

Le conseil municipal vote les taux suivants (hausse de 3% par rapport à 2015):

- Taxe d'habitation 14.82
- Taxe foncière(bâti) 14.96
- Taxe foncière (non bâti) 39.82
- CFE 16.63

Vote « contre » : Jean-Michel Morin (1 voix).

Les autres conseillers ont voté « pour » (18 voix).

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2016

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 456 541 € avec un prélèvement de 1 657 424 €.

Vote des subventions communales : 17 « Pour » - Jean-Michel Morin vote « Contre » et Marc De Muyt s'abstient.

Emprunts : le maire est autorisé à négocier les emprunts nécessaires à contracter pour la réalisation de certaines opérations inscrites au budget.

Honoraires du maître d'œuvre : le conseil donne son accord à la mission confiée à Alain-Philippe Cholet pour l'étude de différents dossiers concernant la Maison de Santé pluridisciplinaire, la Bibliothèque et l'accessibilité des WC de la salle polyvalente.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 124 970 € avec un reste à réaliser de 70 682 € et les recettes d'investissement à 2 195 652 €

Sont prévus les investissements suivants :

- Extension de la MSP
- Réserve pour les travaux de restructuration scolaire
- Honoraires pour les travaux d'étanchéité de l'église
- Aménagement de la placette 55 grande rue
- Acquisition de terrains bâtis et non bâtis et cession de terrains
- Travaux de bâtiment et études
- Acquisition de matériel
- Travaux de voirie dont la rue du Château

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016, à l'exception de Jean-Michel Morin qui exprime un vote « Contre ».

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES LOTISSEMENT DES VARICHARDS ET ZA LA CHAMPAGNE 2016

Le conseil municipal vote les budgets primitifs des lotissements, envisage de clore cette année ces budgets et de les intégrer dans le budget communal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT DE BONNY SUR LOIRE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE BONNY SUR LOIRE EXERCICE 2015

Sous la présidence de M. De Muyt, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil municipal donne son accord à l'affectation des résultats.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil vote à l'unanimité le budget du Service Assainissement qui s'équilibre
⇒ en section d'exploitation à la somme de : 251 668 €
⇒ en section d'investissement : RAR 4 952 + 334 391 = 339 343 € égal aux recettes.
Le principal investissement est l'assainissement du hameau des Loups.

Redevance Assainissement : Compte tenu des travaux d'assainissement dans le hameau des Loups et des travaux à effectuer sur la station d'épuration construite depuis plus de 20 ans, le conseil municipal fixe à 1.70 HT/m³ le montant de cette redevance, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Participation aux frais de branchement « les Loups » : Le conseil municipal détermine le montant du droit forfaitaire à acquitter pour les branchements des particuliers au réseau d'assainissement, soit la somme de 600 € HT par branchement.

APPROBATION DES OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT HAMEAU DES LOUPS

Le conseil municipal donne son accord à la signature des marchés à passer avec les entreprises EXEAU TP (réseau) et BRUNET/EPUR NATURE (station). Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Bonny/Ousson remboursera les frais de changement des canalisations estimés à 15 802 € HT.

PROJET EXTENSION SCOLAIRE/VALIDATION DE LA DECISION DU JURY POUR LE CHOIX DE 3 ARCHITECTES

Le conseil municipal entérine le choix de 3 architectes sélectionnés par le jury de concours et indemnise les architectes faisant partie du jury.

BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS ANNEE 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce bilan (déficit 20 228.23 €).

PROJET DE BUDGET POUR L'ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT ETE 2016

Véronique Poulain commente le projet de budget pour l'ALSH qui se déroulera du 7 au 29 juillet (avec fermeture les 14 et 15 juillet) ce qui représente 16 jours d'ouverture.

Le conseil municipal donne son approbation au budget proposé.

CAF INFORMATION ENFANCE ET JEUNESSE

Madame Poulain donne connaissance d'une circulaire de la CAF demandant d'appliquer soit une tarification basée sur un taux d'effort à déterminer avec un tarif plancher et un tarif plafond, soit un barème de participations familiales comportant au minimum 6 tranches de quotient familial actualisées chaque année par la commune.

Madame Poulain signale que la commission travaillera sur l'application de 6 tranches à la Rentrée scolaire 2016/2017 pour les diverses prestations communales.

REMBOURSEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES PAR LES COMMUNES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le conseil municipal décide la mise en recouvrement auprès des communes extérieures des fournitures concernant les enfants des communes regroupées (23 à l'école maternelle et 38 à l'école primaire) pour l'année scolaire 2015/2016. Il s'agit des communes de Batilly en Puisaye, Dammarie en Puisaye, Faverelles et Thou.

Le conseil municipal fixe le montant de remboursement à 65 € pour l'école primaire et à 400 € pour la Maternelle.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU HAMEAU DES LOUPS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Le conseil municipal sollicite une aide de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, pour les travaux d'assainissement du hameau des Loups.

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX REHABILITATION DE LA RUE DU CHATEAU

Le conseil municipal donne son accord au choix de l'entreprise VAUVELLE (99 910 € HT avec une participation du Syndicat des eaux), les autres réseaux des prestataires étant en supplément.

CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Est retenue l'entreprise CITEOS dont le prix de la prestation est de 11 170 € HT.

PROJET D'EXTENSION SUPER U – PRISE EN CHARGE DES RESEAUX EN LIMITE DE ZONE COMMERCIALE

Le conseil donne son accord aux devis présentés par les différents prestataires, pour les travaux d'extension de réseaux, en limite de la nouvelle zone commerciale.

PROJET D'EXTENSION SUPER U – CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT/COMMUNE/SAS CHAMPADIS

Le conseil municipal donne son accord aux termes de la nouvelle convention tripartite de travaux et d'entretien présentée par le Département du Loiret, relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 2007 pour desservir la zone commerciale SUPER U de Bonny sur Loire, suite à la modification intervenue lors du dépôt de permis de construire..

ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE LA SNCF POUR LES RESTOS DU CŒUR

Madame Serrano relate les échanges avec la SNCF Immobilier qui, après des diagnostics défavorables quant à la sécurité des lieux, a décidé de ne plus accueillir les Restos du Cœur.

Le conseil municipal, lors du vote du budget primitif et conformément à la proposition de la SNCF, a décidé d'acheter, au prix de 6 000 € toutes indemnités confondues, le terrain attenant cadastré section AD n° 357p d'une superficie de 2 683 m² sur lequel est édifié un bâtiment qui pourrait servir de local de stockage.

Actuellement, on ne connaît pas la structure juridique qui prendra en charge les équipements nécessaires aux restos de Cœur. Une réunion s'est tenue avec les différentes communes concernées. Le Plan Local d'Urbanisme n'autorise pas la pérennité des structures de type modulaire sur le terrain acquis. Pour le moment, le conseil municipal autorise l'avance par la commune de Bonny des frais d'honoraires d'architecte chargé de l'étude d'un projet. Ce coût sera réintégré dans le montant final de l'opération qui sera ensuite réparti entre les communes concernées ou un organisme intercommunal.

VENTE A UN PARTICULIER D'UNE PARCELLE AUX VARICHARDS

Le conseil municipal, considérant que la parcelle de 400 m² environ issue du terrain communal cadastré section E n° 1120 peut être sortie du périmètre de lotissement, en

accepte la cession résultant du bornage, au bénéfice d'un riverain, moyennant la somme de 800 €, valeur vénale estimée par le Service des Domaines.

L'intéressé supportera les frais de bornage et d'acte.

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA GARANTIE A 50 % DE L'EMPRUNT CONTRACTE PAR VALLOGIS AUPRES DE LA CDC

L'organisme VALLOGIS Valloire Habitat entreprend la réhabilitation de 4 logements collectifs et de 2 logements individuels, répartis en mitoyenneté, rue de Bon Cœur.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la garantie à hauteur de 50 % du montant du prêt.

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR OU D'UN CUI/CAE

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'avenir ou un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à temps complet aux Services techniques.

EMBAUCHE CDD A LA MAISON DE PAYS/OFFICE DE TOURISME

Le conseil municipal donne son accord au recrutement d'une aide-animatrice en CDD à la Maison de Pays/Office de Tourisme, sur la base de 20 heures/semaine.

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE/TOURISME DU PAYS DU GIENNOIS

Monsieur Lecugy expose les projets de cette commission chargée de la valorisation du Pays du Giennois et des communes traversées par la Loire.

DEMANDE EXTENSION PRESTATION DU CNAS AUX AGENTS RETRAITES

Monsieur Lecugy appelle ses collègues à réfléchir sur l'extension aux retraités pendant quelques années des avantages sociaux découlant de l'adhésion du personnel communal au CNAS.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame Serrano** ▶ souligne le très bon déroulement du repas des cheveux blancs qui a accueilli plus de personnes que l'an passé, lesquelles ont exprimé leur satisfaction.

⇒ **Monsieur Béquin** ▶ signale le non-fonctionnement de la borne réservée aux camping-cars. L'eau ne s'écoule plus.

⇒ **Monsieur Morin** ▶ après étude du tableau remis par le Comptable du Trésor, réitère son désaccord sur la hausse des Impôts alors que le niveau de vie des Bonnychons est reconnu faible.

⇒ **Monsieur Chaillou** ▶ fait remarquer que la Grande rue est sale notamment vers la rue du Port à l'Anglais et que des administrés se plaignent sur ce mauvais aspect.

Les conseillers abordent le problème de la prolifération des pigeons et évoquent des solutions à approfondir. Le maire indique que la régulation des populations à partir d'un pigeonnier a donné de bons résultats dans les communes qui s'en sont doté mais l'exploitation de cet équipement par du personnel spécialisé est d'un coût relativement important. Des devis seront néanmoins demandés.